



CONTRAT POUR L'ORGANISATION D'UN ANNIVERSAIRE D'ENFANT

Le présent contrat est conclu entre la

ZoT Compagnie, associée à Gavroche Ballons

Chemin de Grange-Collomb 38

1227 Carouge

et

Nom-Prénom :

Adresse :

NPA-Ville :

ci-après les parents.

Définition du mandat

La ZoT Compagnie, associée à Gavroche Ballons organise l'anniversaire de qui fête ses ans.

Prestations fournies :

- billets pour assister à la représentation de Casse-Noisette
- animation (accueil et jeux)
- décoration
- goûter (gâteau d'anniversaire, friandises salées et sucrées, boissons)

L'anniversaire a lieu à la buvette de l'Espace Grange-Collomb qui sera privatisée le temps de l'événement.

Date & Horaires

L'anniversaire aura lieu le 2018

Animation & goûter de à

Représentation à heures

Choix

Notre enfant souhaite un gâteau : au chocolat / aux fruits (préciser lesquels) :

Avec ou sans crème :

Texte sur le gâteau :

Ses parfums de sirop (max. 3) préférés sont les suivants :

Prix

1. Un minimum de 10 enfants et de 2 adultes présents doit être atteint pour que l'anniversaire ait lieu
2. Un maximum de 20 enfants est admis
3. En respect du point 1, un montant minimal de F 450.00 est facturé et comprend :
 - a. 10 billets au tarif « enfants » pour la représentation de Casse-Noisette du jour même
 - b. 2 billets au tarif « adultes » pour la représentation de Casse-Noisette du jour même
 - c. animation
 - d. goûter
4. Un montant de F 17.00 par enfant supplémentaire et F 15.00 par adulte supplémentaire est facturé

Conditions

1. Les parents sont chargés de l'envoi des invitations et d'indiquer le lieu et l'heure du rendez-vous en précisant que les retardataires ne pourront pas accéder à la salle de spectacles une fois la représentation commencée
2. En cas d'annulation jusqu'à 48 heures avant l'événement, un montant de F 250.00 est dû par les parents
3. En cas d'annulation moins de 48 heures avant l'événement, la totalité du montant est due par les parents
4. En cas d'annulation par la ZoT Compagnie et/ou Gavroche Ballons, la somme due est restituée
5. Le nombre de participants peut être modifié jusqu'à 48 heures avant l'événement. Au-delà, plus aucune modification ne sera prise en compte

Paiement

Un acompte de F 250.00 est demandé à la signature du contrat. Le montant est à virer sur le compte BCGe IBAN CH18 0078 8000 R331 2840 4 ouvert au nom de la ZoT Compagnie.

Le solde est à régler en espèces le jour de l'événement.

For juridique

En cas de litige, celui-ci sera porté devant les tribunaux du canton de Genève

Bon pour accord, date et signature

Les parents

ZoT Compagnie, associée à Gavroche Ballons

.....

.....